

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-27

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**BASES DEPARTEMENTALES
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS**

**CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE
OUVERTURE D'UNE COLONIE DE VACANCES**

Le Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, depuis sa réouverture en gestion directe par le Conseil Général en octobre 2009, accueille des classes de découverte et séjours éducatifs, des groupes divers (centres de loisirs, associations, clubs sportifs...) et des agents départementaux dans les chalets prévus à cet effet.

Pour la saison 2013, l'Assemblée départementale a approuvé, lors du vote du Budget Primitif de 2013, l'ouverture, au centre de vacances, de séjours de type colonie. Il a été donné délégation à la Commission Permanente pour toute procédure indispensable à sa mise en œuvre effective.

Ce nouveau dispositif, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, dont nous assurerons le transfert sur Mimizan-Plage, sera opérationnel pour les vacances d'été et éventuellement pour les petites vacances.

Les démarches administratives auprès des instances habilitées ont été engagées pour l'agrément des locaux et des personnels d'encadrement. Néanmoins, il convient par le présent rapport, d'approuver le tarif de ce séjour, ainsi que le projet éducatif joint en annexe.

Pour ce qui concerne **le tarif**, je vous propose de le fixer à 430 €, pour un séjour de 5 jours en pension complète, avec activités encadrées et acheminement en car vers le Centre de vacances. Le Conseil Général souhaite ainsi se situer dans une tranche de tarif basse, similaire aux colonies de même type organisées par des associations, ou organismes socio-éducatifs de notre département.

Ce tarif correspond au prix de revient, comprenant transport, pension complète, animateurs de vie collective, activités encadrées et frais de fonctionnement.

S'agissant du **projet éducatif** de ces séjours de type colonie, le Centre de vacances Jean Baylet sera ouvert aux enfants âgés de 9 à 17 ans, chaque semaine accueillant une unique tranche d'âge : de 9 à 12 ans, de 13 à 15 ans et de 15 à 17 ans.

La colonie a pour objectifs :

- de favoriser l'accessibilité aux vacances pour les enfants des familles du Tarn-et-Garonne ;
- d'amener l'enfant à découvrir des activités sportives variées, et ainsi favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- de donner la possibilité de comprendre, s'exprimer, partager et choisir ;
- de favoriser la mixité sociale, le mélange des cultures, la tolérance ;
- d'encourager les enfants à coopérer aussi bien dans les activités que dans la vie quotidienne ;
- de favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge ;
- d'encourager les jeunes à prendre des responsabilités et ainsi favoriser leur éducation à la citoyenneté et à l'écologie.

Pour satisfaire à ces objectifs, plusieurs thématiques leur seront proposées :

- séjour glisse nautique : activités exclusivement aquatiques (surf / bodyboard, sauvetage côtier et stand-up paddle) ;
- séjour multi-activités : sans dominante et adapté à l'environnement naturel du lieu du séjour (voile, vélo, surf / bodyboard, stand-up paddle, accro-branche ou encore sauvetage en mer) ;
- séjour activités terrestres : activités non aquatiques et ainsi accessibles aux non-nageurs (équitation, karting, golf, vélo, accro-branche et tir à l'arc).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, concernant :

- le tarif de la colonie,
- le projet éducatif.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Fixe à 430 € le tarif pour un séjour de 5 jours en pension complète, avec activités encadrées et acheminement en car vers le Centre de vacances ;
- Approuve le projet éducatif colonie de vacances tel qu'annexé ;
- Précise que le Centre de vacances Jean Baylet sera ouvert aux enfants âgés de 9 à 17 ans, chaque semaine accueillant une unique tranche d'âge : de 9 à 12 ans, de 13 à 15 ans et de 15 à 17 ans.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,